

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021_09_11**

Intitulé : **ENREGISTREMENT D'UN CD "QUATRE SAISONS" AVEC FREDERIC BALDO**

Culture et sport - Conservatoire - Autres

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERE,
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE
donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame
Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET,
Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud
MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne
pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile
DECHAMPS

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

En 2019, Frédéric BALDO, professeur d'accordéon au conservatoire, a composé une œuvre musicale intitulée « Quatre saisons » qui a été interprétée par les professeurs du conservatoire lors du concert des professeurs le samedi 25 janvier 2020 aux Vikings.

Plébiscitée tant par le public que par les professeurs eux-mêmes, il est proposé que cette œuvre soit enregistrée de manière professionnelle sur un CD. La diffusion de celui-ci serait un support de communication mettant en avant la richesse culturelle de notre territoire et permettrait de donner une image forte de la CCYN.

Le coût serait de 13 900,00 € décomposé ainsi :

- location des Vikings pour 2 500,00 €
- studio d'enregistrement pour 2 700,00 €
- rémunération des enseignants artistiques (dont 8 du conservatoire d'YN) pour 6 600,00 € chargés (chacun des 21 enseignants artistiques participant à l'enregistrement percevra la somme de 250 € net)
- pressage de 2000 CD pour 1 500,00 €
- société du droit de reproduction mécanique pour 600,00 €

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

Article 1^{er} – D'acter la réalisation d'un CD tel que présenté en exposé pour un coût total de 13 900,00 €, les crédits figurant déjà au budget 2021.

Article 2 – De rémunérer, pour travail supplémentaire, à hauteur de 250 € nets, chacun des 21 enseignants artistiques participant à l'enregistrement du CD.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

